



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du 26 Janvier 2021**

---

**PRESENTS** : M. Laurent RIGHI ; M. Adrien ZOLFO ; M. Guy MICHEL ; M. Patrice MARINI ; M. José PLUVINET ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Philippe PISIU (Arrivé au Point n°8) ; M. Gérard RAULET ; M. Christian BUNAR ; M. Laurent PODLESNIK ; M. Alain ECKEL ; M. Stephan BRUSCO ; M. Claude BOCEK ; M. Gilles DESTREMONT ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Daniel CIMARELLI ; M. Jean François MARIEMBERG ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET) ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Michel FAIETA ; M. Daniel ROESER.

**EXCUSES ou REPRESENTES** : Mme Edith COLIN ; M. Richard RAULET (pouvoir à M. José PLUVINET) ; M. Daniel DROMRE ; M. Serge DE CARLI (pouvoir à M. Patrice MARINI) ; M. Berardino PALLOTTA (pouvoir à M. ECKEL) ; M. Patrick RISSER (pouvoir à M. Stephan BRUSCO) ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

**ABSENTS** : M. Ghislain ORSUCCI, M. Michel JOUFFROY.

---

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 35 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Madame Edith COLIN
- Monsieur Daniel DROMRE
- Monsieur Richard RAULET, pouvoir étant donné à Monsieur José PLUVINET
- Monsieur Berardino PALLOTTA, pouvoir étant donné à Monsieur Alain ECKEL
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à Monsieur Claude BOCEK
- Monsieur Patrick RISSER, pouvoir étant donné à Monsieur Stéphane BRUSCO
- Monsieur Serge DE CARLI, pouvoir étant donné à Monsieur Patrice MARINI
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par Monsieur Alain DYE PELLISSON

Avant d'entamer la séance, le Président demande aux membres du conseil d'observer une minute de silence à la mémoire de notre collègue Jean-Claude ADAMS qui participait aux travaux de notre syndicat.

Le Président rappelle le contexte de la période et explique la distanciation mise en place au niveau de la salle du Conseil.

**Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Le Président propose d'adopter le compte rendu du Conseil d'Administration du 8 décembre 2020.

**Le Conseil d'administration prend acte de ce compte rendu et l'adopte à l'unanimité.**

**Point n°2 : Population du SMTOM au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

Le Président présente l'évolution de la population du SMTOM. Il rappelle que ces chiffres reprennent les chiffres INSEE sans les doubles comptes.

**Le Conseil prend acte de cette nouvelle répartition de la population**

**Point n°3 : Coût de retrait d'une collectivité – Mise à jour 2021**

Le Président rappelle que comme chaque année, il est effectué un calcul du coût de retrait d'une collectivité en cas de souhait de sortie du SMTOM. Pour 2021 et compte tenu des engagements du SMTOM (encours de la dette, amortissements avec la prise en compte du 2<sup>ème</sup> BRS et frais de personnel), le coût de retrait est fixé à 298,36 € par habitant.

Le Président rappelle que pour quitter une collectivité, il est nécessaire d'avoir une majorité qualifiée et qu'il est nécessaire de rembourser cette soulte à l'habitant

Le Président rappelle que cette soulte sera actualisée tous les ans.

**Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.**

**Point n°4 A : Adhésion à AMORCE**

Le Président présente ce point et rappelle qu'AMORCE est une association nationale au service des collectivités territoriales, des associations et des entreprises compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Il propose de désigner Claude BOCEK en tant que représentant titulaire et Laurent PODLESNIK en tant que délégué suppléant.

Aucun autre membre du Conseil ne fait acte de candidature.

**Le Conseil d'Administration approuve cette adhésion et désigne les représentants susmentionnés à AMORCE.**

**Point n°4 B : Adhésion au RISPO**

Le Président présente le RISPO qui est une association dédiée à la valorisation de tous les types de résidus organiques (végétaux, biodéchets, boues d'épuration, déchets ménagers en mélange ou non...). Il propose d'adhérer à cette association afin de nous aider à défendre nos intérêts.

**Le Conseil d'Administration approuve cette adhésion**

**Point n°4 C : Adhésion à EDEN GREEN VALLEY**

Le Président présente cette association locale pour la mise en œuvre d'actions collectives pour le soutien et l'accompagnement du développement dans le domaine de l'environnement.

**Le Conseil d'Administration approuve cette adhésion.**

**Point n°5 A : Renouvellement de la convention verre j'espère**

Le Président précise que la convention conclue pour 3 ans arrivait à son terme le 31 décembre 2020 et propose son renouvellement pour permettre la poursuite de son action et le service associé de collecte du verre en porte à porte sur une partie de notre territoire. Compte tenu des performances de collecte, la subvention versée à cette association ne coûte pas plus cher que notre prestation en apport volontaire.

Stephan BRUSCO informe d'une problématique de camion sur l'année 2020 avec un camion cassé.

**Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.**

**Point n°5 B : Renouvellement des conventions de partenariat avec Assoc' D'en Fer, l'association Mieux vivre et le Pôle de l'image**

Le Président propose de renouveler des conventions de partenariat pour trois ans avec trois associations afin de soutenir trois manifestations se déroulant sur le territoire du SMTOM.

**Le Conseil d'Administration approuve cette proposition à l'unanimité.**

**Point n°6 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable public**

Le Président informe les membres du conseil que la trésorerie de Longwy a demandé, comme dans toutes les collectivités, de prendre une décision accordant au Trésorier, es qualité, une autorisation permanente et générale afin d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles émis par le Président.

Cette autorisation étant valable pour toute la durée du mandat actuel, elle peut être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande du Président.

**Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité cette autorisation.**

**Point n°7 : amortissements à inscrire au titre de 2021**

Le Président passe la parole à Gérard RAULET, Vice-Président en charge des finances pour présenter ce point. Les amortissements en 2021 n'ont pas de grandes variations. Il est à noter que nous commençons en 2021 à lisser sur 5 ans les travaux de l'ancienne décharge d'Hussigny dont certains amortissements courraient jusqu'en 2052. Avec cette modification, l'ensemble de la décharge qui n'est plus utilisée depuis 2002 sera payée en 2025 soit au moment du renouvellement du marché d'exploitation de l'usine MAXIVAL.

Les autres amortissements sont dans la lignée des précédentes années.

**Le Conseil d'Administration approuve les amortissements 2021 à l'unanimité.**

**Point n°8 : DOB**

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET qui présente le rapport en 3 points :

- ✓ Le contexte général est présenté par Edouard STILL, Directeur Technique, qui revient sur des éléments déjà vus depuis longtemps et sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir dans ce compte rendu, les éléments étant dans le rapport ;

- ✓ Monsieur RAULET reprend la parole pour présenter la situation financière à fin 2020. Il revient sur le fait que nous aurons besoin dans les années à venir de faire de nouveaux financements et que la situation financière du SMTOM le permet ;
- ✓ Concernant le prévisionnel, les tendances et prévisions ont été détaillées dans le rapport et n'appellent pas plus de détails dans ce compte rendu

Monsieur BOCEK s'interroge sur le fait que même si c'est un biogaz, il y a une transition avec les renouvelables sur l'arrêt des gaz fossiles. Monsieur BOCEK pense que la consommation de gaz ne sera pas à la hauteur. Le président rappelle que nous aurons une réunion de travail le 22/02/21 pour présenter et discuter de ce projet.

Addendum post Conseil : La remarque de Monsieur BOCEK est tout à fait pertinente et comme mentionné, il y a une réelle volonté d'arrêt des gaz fossiles. La PPE 2050 prévue pour la France envisage une réduction de moitié de la consommation de gaz à horizon 2050. Néanmoins, aujourd'hui, la très grosse majorité du gaz consommé est un gaz d'origine fossile. La PPE prévoit une augmentation de la part de gaz vert et renouvelable dont du biogaz en provenance de la méthanisation.

Monsieur RAULET présente ensuite le plan pluriannuel qui est détaillé dans le rapport du DOB.

**Le Conseil d'Administration après en avoir débattu prend acte de ce DOB.**

#### **Point n°9 : Evolution du centre de tri de collecte sélective**

Le Président passe ensuite la parole à Daniel ROESER pour présenter ce point. Il informe les membres du Conseil que l'obligation de passage à l'extension des consignes à l'horizon 2022 avait amené le précédent conseil à réfléchir à la mise en place de ces contraintes.

Il expose les modifications substantielles de la composition des collectes sélectives depuis la mise en place et le démarrage du centre de tri. Ces modifications entraînent des changements conséquents sur le centre de tri notamment au niveau des coûts d'exploitation. Le montant qui pourrait être réclamé par SUEZ serait de 70 €/t.

De manière transitoire et temporaire, en attente d'une solution pérenne de tri en extension au niveau du territoire, SUEZ, propose de trier nos tonnes à coûts constants sur le centre d'Epinal et de répondre aux extensions de consignes moyennant une augmentation de 10 €/t.

En vue de préparer la suite, nous pouvons construire un transfert de type trémie tasseuse.

Le Président reprend la parole et poursuit en évoquant le coût du tri qui n'est pas supportable. Il informe le Conseil que l'information ne date pas d'aujourd'hui et que nous avons entrepris les démarches depuis quelques années mais que toutes les solutions envisagées n'ont pour l'instant pas vu le jour.

**Le Conseil d'Administration approuve le transfert des tonnes sur le centre de tri d'Epinal, autorise le SMTOM à répondre à l'appel à projets pour l'extension des consignes en partenariat avec SUEZ pour la partie tri et à lancer et à signer les marchés en vue de la construction d'un centre de transfert selon la solution évoquée.**

#### **Point n°10 : clôture du terrain destiné**

Le Président passe la parole à Christian BUNAR pour présenter ce point. Il évoque le fait que compte tenu des projets, nous pouvons clore le site annexe. Il évoque que nous avons un premier devis et que nous allons consulter de manière plus large.

**Le Conseil d'Administration approuve le fait de clore le terrain adjacent une fois que nous en serons propriétaire et autorise le Président à lancer et à signer les marchés.**

**Point divers n°1 : Etude sur le schéma global de gestion des biodéchets et prospective**

Le Président présente ce point et informe le Conseil des échanges que nous avons eu avec l'ADEME concernant les biodéchets et l'évolution du service. Ces études permettent de nous préparer aux prochaines obligations et peuvent être en partie subventionnée.

**Le Conseil d'Administration approuve le lancement de ces études et autorise le Président à demander les subventions possibles.**

**Point divers n°2 : renouvellement des conventions D3E**

Le Président passe la parole à Stephan BRUSCO qui évoque le fait que le SMTOM dispose de convention pour la gestion des D3E qui sont arrivées aujourd'hui à échéance et qui sont à renouveler.

**Le Conseil d'Administration approuve cette décision à l'unanimité et autorise le Président à signer les différentes conventions.**

**Point divers n°3 : harmonisation du contrôle d'accès en déchetterie.**

Le SMTOM avait validé la création d'un réseau de déchetterie lors de son conseil du 08/12/20. Pour faire suite à ce conseil, une réflexion concernant les moyens à mettre en œuvre dans l'objectif d'harmoniser l'accès en déchetterie des habitants du territoire du SMTOM a été engagée.

Cette harmonisation permettrait à chaque adhérent de se rendre sur toutes les déchèteries, dès lors qu'il serait muni de son badge.

Avant d'examiner les aspects techniques (condition de bases de données, nombre de passages autorisés...) et financiers (facturation entre adhérents...) liés à la mise en place d'une telle solution, il est proposé d'envoyer un courrier aux intercommunalités afin qu'elles puissent se positionner.

**Le Conseil d'Administration approuve cette décision à l'unanimité.**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil extraordinaire le 22 février 2021 à 17 h 30 avec pour objet unique la présentation du projet d'unité de méthanisation.



**Le PRESIDENT**  
**S.M.T.O.M Région de Villerupt**  
**RD 125 - Route de Morfontaine**  
**54920 Villers-la-Montagne**

**Laurent RIGHI**

